République et canton de Neuchâtel



Excursions sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat Vente de cartes journalières

Il reste encore en vente à notre quichet des cartes journalières, sans date prédéfinie au prix de :

30 fr. pour une journée sur le lac de Neuchâtel 40 fr. pour une journée sur les trois lacs

Profitez de la fin de l'été pour vous offrir une belle balade.

Jours de navigation :

Jusqu'au 29 septembre du mardi au dimanche du 30 septembre au 20 octobre du vendredi au dimanche

50 ans du Bibliobus – Bibliothèque de Cortaillod

Retenez la date du jeudi 19 septembre 2024 de 15 h 30 à 17 h 00

Compagnie les Malles :

« Deux marionnettistes accompagnés de leurs théâtres miniatures, ICARE et BAR AU BOUT DU MONDE, dans deux petites boîtes noires, plus connu sous le nom de Lambe-Lambe vous emmèneront en seulement deux minutes dans un monde fait de forme animée, qui fera rêver les petits comme les grands. »

Nouveau défibrillateur - chemin des Tailles 11

Un nouvel appareil vient d'être posé au chemin des Tailles 11 (Maison des personnes âgées), à l'extérieur de l'immeuble, côté nord, vers l'entrée principale.

Pour rappel, les autres défibrillateurs se trouvent :

Port – plage sur la façade du Pilotis Cort'Agora vers l'entrée principale Rue des Coteaux sur la façade des WC publics

Subsides sur les abonnements Onde Verte 2 zones

La Commune accorde des subsides à hauteur de 25 % pour les abonnements plein tarif Onde verte, zones 10-11. Pour rappel, sont exclues de cette prestation les personnes bénéficiant du tarif préférentiel « enfants/jeunes/seniors ».

Toutefois, pour le cadre de la subvention hivernale, une subvention de 25 % sur les mois de novembre, à février aux « enfants/jeunes/seniors ».

Subsides sur les cartes multi-courses

La même subvention est valable pour les cartes multi-courses plein tarif à condition que ladite carte ait été oblitérée deux fois au minimum sur le territoire de Cortaillod

République et canton de Neuchâtel



Taille de la végétation et entretien des parcelles

Les propriétaires sont tenus de veiller à la taille de la végétation située en bordure de la voie publique (haies, arbres, arbustes, branches, vignes, etc.), de manière à ne pas gêner la circulation des véhicules et des piétons, ni à en limiter la visibilité, ceci tout au long de l'année.

Les propriétaires sont également tenus d'entretenir régulièrement leur parcelle afin d'éviter entre autres, tout risque d'embrasement en période sèche, de dérochement de talus ou autres aléas pouvant entraîner des dégâts aux parcelles voisines.

En cas de gêne manifeste et après avertissement, la Commune mandatera une entreprise spécialisée pour effectuer les travaux de taille et d'entretien, aux frais des propriétaires concernés.

Les contrevenants seront dénoncés au Ministère public.

Déchets végétaux de jardins

Les résidus de tontes de gazon, de feuilles, de tailles de haies ou d'arbustes doivent être apportés aux points de collecte ci-dessous uniquement, soit :

- Hangar des travaux publics, rue des Courtils 48
- Eco-point du chemin de la Roussette

Ils n'ont pas leur place dans les grandes bennes vertes. Ces dernières disposées dans le village collectent les déchets et restes de cuisine, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marcs de café / thé, fleurs ou plantes fanées.

Contrôle des champignons

Mme Zuzana Safarikova, contrôleuse officielle et domiciliée à la rue des Chavannes 45 à Cortaillod est à disposition tous les jours, **sur appel,** 079 798 75 68, pour contrôler votre récolte de champignons.

De plus, **sur appel téléphonique préalable**, vous pouvez également la rencontrer les lundis et vendredis de 9h00 à 11h00 à la Pharmacie Gauchat à Peseux, dans le centre CAP 2000 en face de la Migros.

N'hésitez pas à la contacter si vous avez le moindre doute quant à votre cueillette.

Cortaillod, septembre 2024